



Envoyé en préfecture le 31/01/2024  
Reçu en préfecture le 31/01/2024  
Publié le 31/01/24  
ID : 031-213104219-20240130-DEL2024\_01\_06-DE

Folio 2023-1

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET</b>
---	--

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 30 janvier 2024
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-quatre et le trente janvier à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	26	
<b>DATE DE LA CONVOCATION</b>			
24 janvier 2024			
<b>DATE D'AFFICHAGE</b>			
24 janvier 2024			

**Etaient présents**

Mesdames TARDIEU, MARTIN-RECUR, PEREZ, COMBA, ABADIE, LAFONT, MARTY, SAUVAGE, RAHIN, VIOLTON, BESOMBES, COUESNON  
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, BONTEMPS, MIJOULE, GOUSSET, MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

**Procurations**

Mme GAMBET avait donné procuration à Mme PEREZ  
M. CARRIERE avait donné procuration à M. GAROUSTE  
M. PERON avait donné procuration à Mme MARTY  
Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORANDIN  
Mme BEGUE avait donné procuration à M. CHARRON

**Absents**

M. PIRIOU

Mme TARDIEU a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (24 voix pour).

**DELIBERATION N°2024-01-06**

<b>Convention ponctuelle avec le Club de Sauvetage et de Secourisme Muretain (CSSM)</b>
---

Le Club de Sauvetage et de Secourisme Muretain (CSSM) avait programmé le passage de diplômes PSE1 pour ses membres lors des vacances de février dans une salle de Muret.

Il s'est avéré tardivement que ladite salle ne serait pas disponible en raison de travaux imprévus. L'association a donc sollicité la Commune de Pins-Justaret pour le prêt d'une salle de remplacement.

La Commune est en mesure d'accueillir l'association pour son stage dans la salle 5, mais ce prêt, non prévu dans la délibération cadre, doit faire l'objet d'une convention particulière. En remerciements du prêt l'Association a proposé d'organiser gratuitement une formation aux



Envoyé en préfecture le 31/01/2024

Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le 31/01/24

ID : 031-213104219-20240130-DEL2024\_01\_06-DE



Folio 2023-2

premiers secours pour deux classes de CM du groupe Scolaire Jean Jaurès, ce à quoi le Directeur a donné son accord.

Il sera proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de prêt gracieux de la salle 5 pour la semaine du 19/02 au 23/02 au Club de Sauvetage et de Secourisme Muretain qui prévoit la formation aux premiers secours pour deux classes de CM.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour),

**AUTORISE** le prêt gracieux de la salle 5 pour la semaine du 19/02 au 23/02 au Club de Sauvetage et de Secourisme Muretain (CSSM) qui prévoit la formation aux premiers secours pour deux classes de CM.

**CHARGE** le maire de signer la convention et tout document à intervenir pour la mise en œuvre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 30 janvier 2024  
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

